



Nature Québec

sensible à tous les milieux
www.naturequebec.org



**REPRÉSENTATION AUPRÈS DES ORGANISATIONS
DU SYSTÈME GRANDS LACS - SAINT-LAURENT
ET RÉALISATION DES SYNTHÈSES VULGARISÉES
DE L'INFORMATION SUR CES DOSSIERS**

RAPPORT FINAL. DES TRAVAUX
PRÉSENTÉ AU

**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS
(MDDEP)**

PAR
Nature Québec / UQCN

Le 31 mars 2006



INTRODUCTION

Le présent rapport final sur le projet en rubrique qui visait essentiellement à :

- contribuer à la défense et à la promotion des intérêts du Québec dans le cadre de la ressource Eau, plus particulièrement les apports en eau des Grands Lacs alimentant le fleuve Saint-Laurent ;
- contribuer à préserver et promouvoir l'ensemble des usages actuels et anticipés que nous procure l'eau du Saint-Laurent dans une perspective de développement durable.

Le terme « usage » se réfère aux services domestique, municipal et industriel de l'eau, à la production hydroélectrique, à l'environnement (faune, flore, habitats, etc.), à la navigation commerciale, à la navigation de plaisance, à l'agriculture et à la foresterie, sans être limité à ceux-ci.

Le travail en ce sens s'est fait lors de réunions de travail, de rencontres publiques, de conférences téléphoniques, d'échange de courriels, etc., et visait essentiellement à :

- développer une meilleure compréhension des enjeux et besoins de la partie amont, particulièrement en ce qui avait trait au développement de l'Annexe à la Charte des Grands Lacs, la « Great Lakes Regional Collaboration », l'Étude du plan de régularisation 1958D, la Great Lakes Future Roundtable et plus récemment, le lancement de la révision de l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs ;
- faire connaître, plus particulièrement en amont, les perspectives de Nature Québec / UQCN et de la société civile québécoise quant aux priorités pour le Saint-Laurent et ses bassins versants quant à la gestion de l'eau actuellement et dans le futur ;
- contribuer à la reconnaissance de la notion d'équité entre l'amont et l'aval, en respectant l'indépendance respective des juridictions, mais en reconnaissant aussi leur « interdépendance » dans la gestion de cette ressource partagée ;
- intégrer les préoccupations du Québec dans le contenu des recommandations et rapports relatifs à l'eau émis par les organisations partenaires de l'amont ;
- contribuer à soutenir les secteurs concernés au Québec (hydroélectricité, agriculture, foresterie, etc.), dans leur réflexion sur les enjeux dans les différents contextes suivants :
 - soutenir l'activité du secteur au Québec,
 - soutenir l'activité du secteur en association avec l'ensemble du bassin,
 - soutenir l'activité du secteur selon le positionnement géographique du Québec dans le bassin ;
- informer aux moments opportuns les organisations, les gouvernements, les fondations et les citoyens du Québec et de l'amont, quant aux enjeux, aux dossiers et aux travaux qui touchent prioritairement le Saint-Laurent, l'eau ou tout sujet d'intérêt commun.

Des résultats intéressants ont été réalisés quant à l'éveil de certains secteurs d'activités au Québec, relativement aux enjeux du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, et ont été prometteurs quant au suivi de certaines questions relatives à la ressource eau. Parmi les intervenants sectoriels identifiés figurent :

- Hydro-Québec ;
- l'Union des producteurs agricoles (UPA) ;
- le Conseil de l'industrie forestière du Québec ;
- la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) ;
- le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec ;
- les Amis de la Vallée du Saint-Laurent (AVSL) ;
- les Amis de la Terre ;
- la Ville de Montréal.

Pour leur part, Stratégies Saint-Laurent, les comités ZIP du Haut Saint-Laurent, de Ville-Marie et de Jacques Cartier consacrent des efforts très importants par leur implication dans le suivi de ces enjeux.

Maintenant tous ces secteurs suivent davantage l'évolution des priorités en fonction de leurs besoins, et demandent plus pro-activement des renseignements ou des informations concernant certaines préoccupations, les choix à faire et les gestes à poser en regard des démarches et enjeux. À titre d'exemple, la Ville de Montréal suit maintenant de très près les travaux en cours concernant l'Étude de révision du plan de régularisation du lac Ontario. De même, la Communauté métropolitaine de Québec fait un suivi des questions d'intérêt pour les municipalités du bassin comme celles associées à l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, mais manque de ressources financières afin de s'impliquer dans les nouvelles associations en émergence telles que l'Alliance des villes des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, pour laquelle elle souhaiterait établir un siège social au Québec.

Un lien de travail plus particulier s'est établi auprès de l'UPA, du Conseil de l'industrie forestière, de la CMQ et de la Ville de Montréal. En effet, les représentants de ces « secteurs » ont échangé et échangent encore selon le besoin, avec le chargé de projet concernant, entre autres, le contenu et l'évolution de *l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent*, de *l'Étude internationale du plan de régularisation du lac Ontario* et d'autres cadres de gestion associés à la gestion de l'eau. Ce contrat a donc permis à Nature Québec / UQCN de commencer un travail, afin de vulgariser l'information, d'expliquer le contenu des textes, de mettre en contexte les besoins et les revendications des organismes de l'aval face à leurs pairs en amont, de les soutenir et de les aider à trouver de l'information et à formuler des avis.

Dans le cadre du présent contrat, une bonne collaboration et de nombreux échanges sur les enjeux prioritaires ont pu être établis avec différents représentants des ministères. Cela a permis de mieux véhiculer les points de vue, de diriger le travail de réflexion et de hiérarchiser les

actions. Les échanges par courriels et lors de rencontres entre intervenants des secteurs privé et municipal, le chargé de projet de Nature Québec / UQCN et les fonctionnaires des ministères, ont été relativement nombreux durant la durée du projet.

Vous trouverez ci-dessous une liste des organismes et des domaines d'activités dont le chargé de projet de Nature Québec / UQCN s'est occupé selon les besoins et les opportunités, toujours dans le contexte de l'atteinte des objectifs du contrat. Les priorités de niveau 1 énumèrent les comités où le chargé de projet a été actif et compte l'être encore, et indiquent les enjeux auxquels l'essentiel du temps a été consenti. Les priorités de niveau 2 représentent des enjeux qui n'ont été adressés qu'occasionnellement, mais qui mériteraient plus de temps dans l'avenir.

LA GESTION DES USAGES DE L'EAU DANS LE BASSIN DU SAINT-LAURENT

PRIORITÉS 1

GRUPE CONSEIL DES INTÉRÊTS DU PUBLIC À L'ÉTUDE DU PLAN DE RÉGULARISATION 1958D

Ce groupe de travail est né de l'initiative, sans précédent dans son histoire, de la Commission mixte internationale (CMI) visant à maximiser l'implication du grand public tout au long des négociations portant sur l'Étude du plan de régularisation du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent. L'initiative s'est avérée être un succès impressionnant, livrant des résultats pertinents et importants pour l'avenir de l'exercice de gestion concertée du plan d'eau.

Les objectifs prioritaires au sein de ce groupe ont été de :

- promouvoir fortement la notion d'équité entre l'amont et l'aval ;
- susciter l'implication des usagers et décideurs du Québec ;
- travailler à la prise en compte des intérêts des usages du Saint-Laurent, des besoins actuels et futurs concernant la production hydroélectrique, la navigation commerciale et de plaisance, l'approvisionnement ainsi que les usages domestique, municipal et industriel de l'eau, etc.) ;
- travailler à la prise en compte des caractéristiques et des composantes environnementales propres au fleuve Saint-Laurent (différentes de celles propres aux milieux lacustres) ;
- travailler à diminuer ou à prévenir les risques d'érosion ;
- contribuer à l'élaboration et à l'analyse des plans candidats et faire des recommandations ;
- promouvoir les notions « Adaptative management » et « Mitigation » ;
- poser des questions, entre autres, quant au futur rôle du Conseil international de contrôle du lac Ontario.

Pendant la période du contrat (1 an), ce dossier a nécessité plusieurs centaines d'heures (approximativement 400) consacrées à lire, comprendre, commenter, bonifier et décortiquer les documents et analyses, et ce, tout au long de l'avancement des différentes composantes de l'étude. Le chargé de projet de Nature Québec / UQCN a participé à cinq réunions de travail, d'une durée de plusieurs jours, concernant spécifiquement le lac Ontario, un forum, cinq réunions publiques et des conférences téléphoniques.

STAKEHOLDER ADVISORY COMMITTEE À L'ANNEXE À LA CHARTE DES GRANDS LACS

(Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent)

Suite à une initiative du Conseil des Gouverneurs des Grands Lacs, ce comité public aviseur fut instauré pour les cinq années de travail qui ont abouti à la signature d'une Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Le comité regroupait un éventail de représentants provenant de chacune des dix juridictions concernées ; ensemble, ils ont travaillé à développer une vision et un outil de gestion communs qui serviront de point de départ pour adapter à l'avenir les façons de faire afin de préserver les ressources, tout en stimulant l'essor économique de façon équitable pour tous, y compris pour l'écosystème.

Au sein de ce comité, les objectifs et les mandats principaux ont été de :

- favoriser l'adoption de critères d'approbation ou de refus des projets de dérivations d'eau hors du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, les projets de dérivations intra-bassins et les prélèvements et les utilisations d'eau ;
- promouvoir la consommation rationnelle, la conservation et les économies d'eau ;
- promouvoir la restauration et la réhabilitation des milieux humides, habitats, etc. ;
- faire valoir la nécessité d'évaluer les impacts cumulatifs, plus particulièrement pour le Saint-Laurent ;
- faire valoir la nécessité d'intégrer des mécanismes de consultation publique ;
- susciter l'implication des secteurs d'activités au Québec ;
- assurer un suivi des négociations en parallèle entre les organisations suivantes : National Wildlife Federation, Michigan Chamber of Commerce, Council of Great Lakes Industries.

Ce projet a nécessité une implication de plusieurs centaines d'heures de travail. Une énorme correspondance par courriel, ainsi que la participation du chargé de projet de Nature Québec / UQCN à huit rencontres (2 jours chacune) dans la région des Grands Lacs et au Québec, à deux réunions de consultations publiques, ainsi qu'à treize conférences téléphoniques.

GREAT LAKES REGIONAL COLLABORATION

- Cette initiative issue du gouvernement américain en décembre 2004 s'est terminée en décembre 2005 et a résulté en un effort de coordination et de concertation sans précédent, en vue de sauver les Grands Lacs face aux nombreuses menaces qui les guettent. L'ensemble de la communauté des Grands Lacs ainsi que l'ensemble des départements impliqués dans chacun des États des Grands Lacs y ont intensivement pris part. En bout de ligne, un rapport très précis sur les huit principales actions à prendre pour atteindre l'objectif a été réalisé, appuyé par une masse d'informations compilées dans des annexes de plusieurs centaines de pages.

- Le chargé de projet de Nature Québec / UQCN a participé à l'ensemble de la démarche en sa qualité de représentant du Québec. Peu de représentants du Québec ont été mobilisés pour prendre part à la Great Lakes Regional Collaboration, traitant notamment des espèces exotiques envahissantes, de la collecte de données et d'informations, ainsi que du développement durable du bassin.
- Cela a nécessité trois réunions dans les Grands Lacs, une dizaine de conférences téléphoniques, et de nombreux échanges par courriel sur la révision, ainsi que des commentaires sur les documents.

HEALING OUR WATERS (HOW COALITION)

Vaste coalition qui a émergé avec la Great Lakes Regional Collaboration, GLRC et qui a aussi contribué au développement de l'*Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent*.

Cette coalition demeure très active à ce jour afin de faire pression pour que le gouvernement fédéral américain trouve les fonds nécessaires à la mise en œuvre de la « Collaboration ». L'exercice de concertation y est impressionnant et authentique; il s'agit d'un exemple à suivre malgré le faible financement.

Nature Québec / UQCN a accepté à titre de membre de la coalition de :

- participer aux travaux de réflexion et aux efforts de financement en vue de la mise en œuvre de la Great Lakes Regional Collaboration, et à la mise en œuvre de l'Entente sur les ressources durables en eaux ;
- contribuer à faire connaître les points de vue et les besoins du Québec en espérant amorcer une réflexion similaire pour la portion canadienne du bassin ;

Cette initiative a nécessité une réunion dans la région des Grands Lacs, six conférences téléphoniques, ainsi que beaucoup d'échanges par courriel afin de donner des avis sur la GLRC pour mieux informer le public américain qui n'est pas très au fait des travaux en cours .

GREAT LAKES FUTURE ROUNDTABLE

Cette table est née du besoin de mieux comprendre les champs d'action respectifs de l'ensemble des acteurs œuvrant sur les Grands Lacs ainsi que leurs interactions, particulièrement en ce qui a trait à l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs et sa révision, ainsi que dans une moindre mesure, de la Great Lakes Regional Collaboration. La présence de Nature Québec / UQCN au sein de cette démarche a permis de :

- contribuer au développement d'une vision nouvelle pour l'ensemble des Grands Lacs en y insérant la partie « Saint-Laurent » ;

- sensibiliser les participants à l'existence et à l'importance du lien indissociable entre les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent en vue de favoriser l'intégration des priorités du Québec ;
- partager des expériences et des informations pertinentes (faire connaître les initiatives du Québec : politique nationale de l'eau, Entente Canada Québec sur le Saint-Laurent, Gestion intégrée du Saint-Laurent, perspectives politiques sur les enjeux communs, etc.) ;

Cette initiative a nécessité une centaine d'heures de travail et la participation à trois réunions à Chicago, Illinois.

STAKEHOLDER ADVISORY COMMITTEE REVIEW - GREAT LAKES WATER QUALITY AGREEMENT

Ce comité est issu de l'exercice quinquennal en cours, sous l'égide de la Commission mixte internationale (CMI) afin de réviser l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs. Encore une fois, la CMI tente de maximiser l'implication du grand public en regroupant un vaste nombre d'acteurs provenant de l'ensemble des régions des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, afin de l'aider à cibler les vrais problèmes et à développer les vraies solutions.

Nature Québec / UQCN, grâce au financement du MDDEP, a pu :

- agir à titre de membre du comité conseil public avec pour rôle celui de conseiller la CMI sur le processus de consultation du public ;
- donner une appréciation et une perspective de la situation au Québec et de la compréhension de l'Accord par la population et les groupes du Québec ;
- insister sur l'importance de traduire toutes les informations dans les deux langues officielles et de faire les lancements en même temps ;
- favoriser la participation des organisations québécoises : *Amis de la Vallée du Saint-Laurent, Amis de la terre, Nature Québec / UQCN, etc.*

Ce comité a nécessité la participation du chargé de projet de Nature Québec / UQCN à quatre conférences téléphoniques et à deux réunions de consultations publiques.

ALLIANCE INTERNATIONALE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT

Cette nouvelle ONG est née de la fusion de deux organisations. Il est admis qu'il s'agit d'un pas positif et probant pour l'avenir des villes et municipalités riveraines. La coordination est exécutée de main de maître par le bureau principal situé à Chicago, dans le respect des disparités régionales à travers le bassin. Un bureau ontarien devrait voir le jour très prochainement mais,

malheureusement, le Québec ne semble pas avoir la vision nécessaire pour stimuler Montréal et Québec à trouver le temps et les moyens nécessaires pour ouvrir chacun un bureau permanent au sein de cette importante OSBL internationale, afin de défendre l'environnement et développer les intérêts du Québec.

Nature Québec / UQCN a :

- tenté d'aider à la mise en place d'un bureau de l'Alliance au Québec ;
- appuyé la communauté métropolitaine de Québec dans sa réflexion sur l'importance de se joindre à cette association internationale ;
- participé à l'exercice démocratique amont-aval tout à fait stratégique pour le développement économique du Québec, afin de les rassurer sur la légitimité de leurs efforts en ce sens ;
- mis à profit les contacts du chargé de projet de Nature Québec / UQCN et de l'organisation à Québec et au Québec, afin de les aider selon les opportunités qui se présentent.

COMITÉ DE CONCERTATION NAVIGATION (CCN) (Plan d'action Saint-Laurent (2005-2010))

Le CCN possède plusieurs années d'existence à son actif et évolue bien dans le contexte de la concertation multisectorielle pour les usagers du Saint-Laurent.

- Le chargé de projet avait collaboré à l'élaboration de la Stratégie de Navigation Durable (SND) à titre de représentant de Stratégies Saint-Laurent via différents sous-comités de travail pendant la Phase III de Saint-Laurent Vision 2000 (SLV2000). Pendant la durée du projet, la nomination du chargé de projet au nom de Nature Québec / UQCN a été acceptée, créant pour l'organisme un siège au sein du comité chargé des travaux de mise en œuvre de la SND. Ce retour relativement récent a été principalement marqué par des commentaires sur le rapport des mesures pour aider la navigation commerciale sur le Saint-Laurent à s'adapter aux prévisions des changements climatiques. Ces commentaires sont issus de l'expérience du chargé de projet au sein d'ONG lors d'étapes antérieures à ce contrat, et de ses connaissances des dossiers environnementaux touchant les Grands Lacs et le Saint-Laurent acquis en bonne partie dans le cadre des travaux sur les plans d'actions des ententes Canada - Québec.).

Notice de confidentialité : *Le rapport commenté issu de notes personnalisées et d'impressions ne devrait pas être publié, mais limité à une « annexe confidentielle » à un plan d'action stratégique québécois visant à prémunir l'ensemble des usages de l'eau au Québec, des impacts négatifs des variations climatiques. Plus précisément, ce plan stratégique serait dédié à l'analyse et à la recherche des moyens de prévention et d'adaptation et, de façon complémentaire, de négociations visant à assurer un équilibre entre les usages de l'amont et ceux de l'aval. Ce plan*

stratégique servirait aussi à la définition de plusieurs mesures compensatoires envers le Québec pour le dédommager des pertes ou dommages occasionnés par les décisions prises sans son plein consentement. Cela se ferait en fonction des mesures d'adaptation convenues comme société aux différents scénarios de gestion anticipés par le conseil international de contrôle du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent [sous l'égide de la Commission Mixte Internationale (CMI)] des eaux du barrage Moses Saunders.

La même logique pour la protection des intérêts du Québec devrait se prêter dans une plus large mesure envers notre analyse et l'adaptation aux façons dont les voisins de l'amont vont réagir aux besoins évolutifs des usages de l'eau et aux plans de gestion en découlant, afin d'assurer ses nombreux usages dans les années à venir.

Ce comité de travail a, entre autres, nécessité la présence du chargé de projet de Nature Québec / UQCN à trois réunions et de nombreux échanges par courriel.

GREAT LAKES UNITED (GLU)

GLU est une organisation environnementale parapluie regroupant des intervenants des deux côtés de la frontière. Le Québec y est représenté par Nature Québec / UQCN, et plus récemment aussi par un représentant syndical du secteur de l'automobile. À travers cette table, les préoccupations du Québec sont véhiculées et débattues entre partenaires de la société civile. La place de Nature Québec / UQCN est importante pour l'ensemble des membres, et le point de vue du Québec pèse dans les réflexions. Le chargé de projet de Nature Québec / UQCN agit au sein de cet organisme à titre de :

- membre du Conseil d'administration, section du Québec / Saint-Laurent ;
- membre du Sustainable Waters Subcommittee ;
- membre du Biodiversity Subcommittee ;
- membre du Personnel Committee.

Le chargé de projet de Nature Québec / UQCN a participé à trois réunions dans la région des Grands Lacs et à quelque douze conférences téléphoniques, en plus d'assumer une charge de travail sur les enjeux étudiés ainsi que ceux assumés à titre d'administrateur.

PRIORITÉS 2

Il s'agit d'activités et d'interventions relatives à des impacts potentiels, des problématiques émergentes et des directions que pourraient prendre certains dossiers pour le Saint-Laurent.

Les priorités 2 sont ici classifiées en fonction de la participation du chargé de projet de Nature Québec / UQCN et de sa disponibilité, et non en fonction de leur importance. Plusieurs d'entre elles auraient dû faire l'objet d'un suivi au quotidien, mais le manque de temps et de ressources ne le permettait pas. Cependant, il s'avérerait nécessaire d'envisager un suivi sur plusieurs d'entre elles.

VARIATIONS DES NIVEAUX ET DÉBITS ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les principaux éléments abordés par cette initiative :

- milieux humides, végétation en rive et zones de frai ;
- prises d'eau potable municipales et privées ;
- production hydroélectrique ;
- remise en mouvement des sédiments toxiques ;
- féplacement des populations ;
- fréquence accrue des « extrêmes » ;
- érosion des berges ;
- équilibre des usages entre l'amont et l'aval ;
- équilibre des pertes entre l'amont et l'aval ;
- équilibre des mesures compensatoires entre l'amont et l'aval ;
- adaptation du transport des marchandises au système GL/SL ;
- adaptation des services à la navigation de plaisance.

NAVIGATION COMMERCIALE

La présence, même partielle, du chargé de projet de Nature Québec / UQCN a permis de suivre les forums et de se tenir au courant des développements relatifs aux points suivants :

- les navires de taille « Panamax, Post Panamax et Super Post Panamax », qui circulent maintenant dans le monde ;
- les navires porte-conteneurs de 965 pieds qui naviguent sur le Saint-Laurent ;
- l'Étude d'optimisation des infrastructures de la Voie maritime du Saint-Laurent ;
- la gestion et la réglementation des eaux de lest ;

- la gestion et la réglementation des eaux noires ;
- la gestion et la réglementation des espèces exotiques envahissantes ;
- la pollution sauvage dans le golfe du Saint-Laurent, associée aux rejets des déchets solides, aux déversements d'hydrocarbures, etc. ;
- les scénarios d'adaptation aux fluctuations des niveaux d'eau.

DÉVELOPPEMENT INTERMODAL

Le fleuve Saint-Laurent permet le transport de marchandises par conteneurs sur des navires longs de 965 pieds. Ce format de navigation implique de nouveaux impacts et représente un nouveau défi de gestion de la voie navigable du fleuve. En effet, tout en reconnaissant le fort potentiel de ce mode de transport pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, son développement ne doit en aucun cas risquer de compromettre la capacité de résilience que possède le Saint-Laurent face aux nombreux usages qu'il soutient encore aujourd'hui. Tout en reconnaissant les retombées économiques majeures apportées par le creusage de la voie navigable du Saint-Laurent et qui ont aidé le Québec à se développer historiquement, le dragage de capitalisation devrait être éliminé des futures options d'adaptation au développement de ce mode de transport.

En effet, l'écosystème Saint-Laurent a réussi tant bien que mal à s'adapter aux creusages de la voie navigable mais ne saurait survivre à de futurs travaux de capitalisation, surtout dans la perspective des conséquences incertaines des changements climatiques. L'industrie est soucieuse de la protection de l'environnement du Saint-Laurent, mais les impératifs commerciaux et économiques mondiaux l'obligent à toujours pousser davantage vers l'usage accentué de plus gros navires, et le Saint-Laurent ne peut, croyons-nous, survivre à de telles pressions. C'est pour cette raison que les gouvernements, et particulièrement celui du Québec, doivent innover et inventer des méthodes de soutien à ce secteur économique pour le maintenir concurrentiel, tout en assurant la survie du fleuve Saint-Laurent et des écosystèmes pour l'ensemble des espèces vivantes qu'il soutient.

Il semblerait plus logique de développer des modes de transport de marchandises, avec la collaboration des administrations portuaires (ports en eau profonde et ports à faible niveau d'eau), avec de plus petits navires, un système de transit par barges, tout en consultant le transport ferroviaire et routier, particulièrement pour la partie fluviale du Saint-Laurent. L'initiative du gouvernement du Québec, avec son Forum du transport maritime, a permis la mise en place d'un comité de travail spécifique sur le cabotage. Ce comité devra consulter les différentes organisations et différents usagers et acteurs intéressés par les pistes futures qui pourraient permettre un développement économique durable de la navigation commerciale sur le Saint-Laurent, qui serait en même temps respectueux de l'environnement et des écosystèmes.

FORUM SUR LE TRANSPORT MARITIME DU QUÉBEC

La présence de Nature Québec / UQCN au Forum a particulièrement servi à introduire davantage le point de vue d'une ONG environnementale parmi les nombreuses discussions, travail des sous-groupes via une concertation avec le représentant officiel des Amis de la Vallée du Saint-Laurent sur le Forum et du chargé de projet siégeant au sous-comité de travail « environnement-compétitivité », ainsi qu'à la production d'un rapport sur la compétitivité (juin 2005).

LA NAVIGATION DE PLAISANCE

Comme membre du Conseil consultatif régional sur la navigation de plaisance, Nature Québec / UQCN peut suivre les forums et se tenir au courant des développements relatifs aux questions suivantes :

- accès aux marinas ;
- érosion ;
- eaux usées ;
- harmonisation de la réglementation entre l'Ontario et le Québec ;
- gestion et réglementation Eaux brunes.

CONSTATS, DISCUSSIONS ET CONCLUSION

ATTEINTE DES OBJECTIFS PRINCIPAUX

Ce projet a rencontré un des principaux objectifs visés, qui était d'influencer de façon positive pour le Québec le contenu des travaux menés dans chacun des domaines énumérés comme priorités no 1. Cela étant dit, le résultat demeure fragile, car il s'agit d'un travail de longue haleine ; sans le maintien de l'implication efficace de gens d'ici sur ces enjeux, les acquis disparaîtront très rapidement.

Par ailleurs, Nature Québec / UQCN s'est assuré de diffuser les informations sur les priorités auprès des groupes et personnes d'ici impliqués dans les dossiers et qui sont directement concernés.

CONSTATS

Le Québec ne peut et ne devrait pas s'appuyer uniquement sur les actions des alliés naturels que sont généralement l'Ontario et l'état de New York dans le dossier de la gestion des apports d'eau de l'amont vers le Saint-Laurent (régularisation). Le processus de révision des critères de régularisation du barrage Moses Saunders conduira sous peu à l'adoption d'un nouveau régime de régularisation, et ce n'est pas le seul travail des représentants officiels sur le Conseil international de contrôle du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent qui pourra faire un contrepois efficace aux intérêts de l'amont. Le Québec doit assurer de manière stratégique le maintien et le développement futur des divers usages du Saint-Laurent, usages dont il a un besoin vital pour son développement économique. Plutôt que de faire entendre sa voix lors des processus de consultation, le Québec aurait avantage à participer à la définition de ses orientations politiques.

Note : Les actions du Québec sur ces dossiers devraient découler dès maintenant d'un plan stratégique et être suivies à la loupe par un bureau central du Gouvernement afin de faire le lien avec le travail effectué en silos par les divers intervenants. Cette approche permettrait d'adapter leur travail (dans le cadre du plan stratégique) en fonction de l'évolution constante des enjeux. Par le passé, cette façon de faire aura servi davantage à satisfaire les besoins « départementaux » du Gouvernement que les besoins stratégiques de l'ensemble des intervenants socio-économiques du Québec. Elle n'a pas visé nécessairement le maintien de la qualité de vie de la majorité de sa population en rive du Saint-Laurent, ni le souci de la conservation de l'intégrité naturelle de la portion visuelle québécoise du fleuve. La situation a maintenant changé avec les impacts prévus des changements climatiques et les signaux qui confirment ces changements irrévocables. Le Québec doit absolument se doter d'un « plan stratégique global » pour y faire face adéquatement.

L'Ontario et l'État de New York utilisent la même langue de travail, partagent, gèrent et protègent de façon routinière un plan d'eau stratégique commun, soit le lac Ontario et une

portion du Saint-Laurent fluvial ; pour sa part, le Québec se satisfait de gérer et d'utiliser largement en vase clos ce que l'amont lui concède.

En amont, autant les ministères, les différents usagers, les multiples associations que la société civile ont développé une culture de concertation relativement à ce grand plan d'eau et ont appris à se fréquenter et à se mobiliser régulièrement pour trouver des solutions à des enjeux communs. En aval, le Québec accuse un sérieux retard sur cette façon de faire.

Le Québec (tous secteurs confondus) est largement absent des associations en amont pouvant avoir un impact sur son développement. Pourtant, le Québec a beaucoup à gagner à s'assurer une présence dans les Grands Lacs, sur des comités traitant de l'eau et du soutien à l'économie.

Les résultats de ce projet démontrent un effet possible de complémentarité efficace entre le travail des représentants du gouvernement du Québec et celui de la société civile. Cette complémentarité est nécessaire à la diffusion et à la prise en compte des besoins du Québec par un large éventail d'acteurs de l'amont du fleuve.

INQUIÉTUDES

Quelques éléments inquiétants dont le Québec doit tenir compte dans le cadre de la gestion du système Grands Lacs - Saint-Laurent :

- que le suivi de la gestion des apports d'eau du Lac Ontario ne soit pas reconnu comme un enjeu stratégique pour le Québec ;
- que l'ensemble du suivi des apports d'eau de l'amont et de l'influence du climat sur le niveau d'eau de l'océan Atlantique ne soit pas regroupé sous une seule entité stratégique au gouvernement du Québec et conséquemment, que la concertation et la coordination entre ses diverses unités et leurs intérêts divers soient insuffisantes. Actuellement, la division hydrique fonctionne à un endroit, le MDDEP et la division Saint-Laurent à un autre, OURANOS ailleurs. Nature Québec / UQCN ne connaît même pas toutes les entités qui observent ce qui se passe ;
- que les budgets et les ressources humaines nécessaires à l'examen et au suivi rigoureux de la gestion de la ressource Eau, particulièrement celle provenant de l'amont, soient insuffisants ;
- qu'il y ait un manque d'intégration entre la recherche sur les changements climatiques et celle sur les impacts sur les ressources en eau pour le Québec ;
- que la gestion intégrée du Saint-Laurent tarde trop à se mettre en œuvre dans un contexte critique pour la ressource Eau, dans un contexte où l'amont se mobilise actuellement autour de grandes priorités d'actions ;
- qu'il y ait une réflexion stratégique dans les Grands Lacs sur les adaptations et changements à faire concernant les impacts des variations climatiques et que le Québec en soit absent ou n'ait pas les ressources nécessaires requises à un suivi et une implication efficaces ;
- que les villes des Grands Lacs développent des liens, des outils de travail, une chimie et une complicité sans que Montréal et Québec n'y soient associées directement.

RECOMMANDATIONS

1. Nature Québec / UQCN recommande que le MDDEP propose au gouvernement du Québec de mettre sur pied un comité consultatif multisectoriel provisoire. Ce comité serait dissous et son travail récupéré, une fois la GISL en place avec un comité Saint-Laurent pleinement opérationnel.

Le comité consultatif provisoire aura le mandat de répertorier l'ensemble des usages de l'eau du Saint-Laurent dans le but :

- d'identifier, pour chaque usage qui est fait de cette eau, le maillon faible, l'impact ou la circonstance qui déclenchera un effet domino négatif prolongé pour l'usage (eau potable, navigation, production d'hydroélectricité, faune, flore, etc.), l'utilisateur (ville, municipalité, industrie, etc.) et l'environnement, et qui ainsi affectera l'économie québécoise, entre autres dans une perspective de bas ou hauts niveaux d'eau pour une période pouvant aller sur plusieurs années (+2, etc.) ;
- d'identifier, pour chaque usage, l'impact économique potentiel pour le Québec selon différents scénarios de volume d'eau disponible ;
- d'identifier des scénarios de mesures d'atténuation des impacts selon différents scénarios de volume d'eau disponible ;
- d'identifier des mesures de compensation selon les impacts anticipés découlant de chacun des scénarios de niveau d'eau choisis ;
- d'élaborer une stratégie en vue de minimiser les impacts négatifs sur l'économie québécoise ;
- de veiller à l'équité sur le partage du fardeau d'adaptations concernant les usagers et les usages entre l'amont et l'aval.

Éléments de réflexion stratégiques :

2. Nature Québec / UQCN recommande que le MDDEP propose au gouvernement du Québec de développer un programme stratégique d'information pour les industries québécoises, ainsi que pour les villes et les municipalités riveraines qui dépendent des apports d'eau du fleuve Saint-Laurent :
 - présenter le contexte historique, en termes de volumes d'eau disponibles ;
 - présenter un portrait de la gestion en cause ;
 - présenter les variations climatiques et leurs impacts sur les Grands Lacs ;
 - présenter les impacts potentiels dans le temps pour le Québec ;
 - proposer des pistes d'action ;
 - noter et réagir concrètement à leurs questionnements ou commentaires.

Nature Québec / UQCN recommande également :

3. de soutenir la présence des représentants du gouvernement du Québec à la Commission des Grands Lacs et à tous les travaux pertinents à la ressource Eau ici et en amont ;
4. de soutenir financièrement la participation de représentants de la société civile comme Nature Québec / UQCN pour qu'ils effectuent un travail de représentation et de concertation au sein de diverses associations agissant en amont dans la gestion de l'eau ;
5. d'assurer la présence d'un bureau québécois à Montréal ou Québec pour l'Association internationale des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent et l'aider financièrement dans ses activités ;
6. de poursuivre le travail sur les impacts cumulatifs pour les ressources en eau et leurs usages primordiaux au Québec ;
7. de favoriser la formation et le soutien de regroupements nationaux au Québec tels que Nature Québec / UQCN, le CREDD, le ROBVO, SSL, les Chambres de commerce, etc., dans l'acquisition de connaissances globales des enjeux de l'eau sur le territoire, en amont et en aval ;
8. de souligner de façon régulière l'importance pour les chefs d'entreprises et de l'industrie (HQ, Alcan, etc.) qui bénéficient des apports d'eau du lac Ontario de siéger sur le CGLI, et de favoriser cette participation de différentes façons ;
9. de commencer, dès maintenant, une étude stratégique sur les scénarios d'apports d'eau acceptables de l'amont (lac Ontario) pour le Québec ;
10. de développer des propositions sur des mesures souhaitables de gestion adaptative des apports d'eau de l'amont, pour assurer les besoins stratégiques du Québec ;
11. de développer des propositions de mesures de mitigations acceptables pour le Québec concernant les aléas du plan de régularisation actuel ou futur du lac Ontario ;
12. de regrouper, sous un seul chapeau au MDDEP, toutes les fonctions gouvernementales relatives à la gestion des eaux des Grands Lacs, des tributaires et du Saint-Laurent.

Nature Québec / UQCN estime donc que, pour le Québec, les enjeux liés à la gestion du Saint-Laurent sont particulièrement stratégiques et doivent faire l'objet d'une attention toute particulière, incluant un suivi rigoureux de l'ensemble des activités en amont. C'est pourquoi, Nature Québec / UQCN propose cette série de recommandations, ces pistes de solutions.

Nature Québec / UQCN entend également continuer à s'impliquer activement dans ce dossier, mais cette implication demeure possible dans la mesure où l'organisme obtient le soutien financier et technique nécessaire.